

CONSEIL DEPARTEMENTAL REUNION DU 10 FEVRIER 2026

Présidence : M. Jean-Marie BERNARD
Secrétariat : Mme Valérie GARCIN-EYMEOUD

En présence de tous les membres en exercice, à l'exception de :

M. Marcel CANNAT ayant donné pouvoir à Mme Valérie GARCIN-EYMEOUD
M. Gérard TENOUX ayant donné pouvoir à Mme Françoise PINET
M. Eric PEYTHIEU

MOTION PRÉSENTÉE PAR

Jean-Marie BERNARD,

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES,

**relative à la reconnaissance du sport adapté à l'occasion des Jeux olympiques
et paralympiques d'hiver de 2030**

EXPOSÉ DU CONTEXTE

La France s'apprête à accueillir en 2030 les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver pour la quatrième fois seulement dans son histoire (après Chamonix en 1924, Grenoble en 1968 et Albertville en 1992). Pour les Hautes-Alpes, cet événement revêt une connotation encore plus particulière puisque c'est la première fois que le territoire se prépare à se faire hôte d'épreuves olympiques et qu'il est une opportunité historique pour son aménagement et son avenir.

Opportunité historique également pour construire, autour du sport, une société plus durable et inclusive. Les Jeux paralympiques de Paris 2024 ont marqué une étape majeure dans la visibilité des sportifs en situation de handicap. Par leurs performances et leur détermination, ces femmes et ces hommes ont fait évoluer le regard de toute notre société.

Un champ du sport et du handicap n'en reste pas moins sous représenté : celui des personnes présentant un handicap mental, avec ou sans sur-handicap comme la trisomie 21, ou ayant des troubles du spectre de l'autisme. Ces sportifs incarnent pleinement l'esprit paralympique et les valeurs universelles de respect, de la solidarité et du dépassement de soi. Leur engagement prouve chaque jour que le sport est un formidable vecteur d'émancipation, de confiance en soi et de lien social.

Ces pratiquants sont réunis sous l'égide de la Fédération française de Sport adapté, qui est dédiée à la promotion et à la pratique des activités physiques et sportives pour les personnes ayant un handicap mental ou psychique.

L'édition 2030 des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver offre une occasion unique de faire un pas de plus vers une inclusion totale du handicap dans le sport. L'intégration d'épreuves de sport adapté aux Jeux paralympiques d'hiver serait une avancée historique, humaine et symbolique, porteuse d'un message clair : aucune différence ne doit être un obstacle à la reconnaissance.

DANS CE CONTEXTE

et à l'occasion de la réunion du Conseil départemental des Hautes-Alpes de ce mardi 10 février 2026, au cours de laquelle l'Assemblée départementale a notamment adopté le nouveau Schéma départemental du sport,

les élus départementaux haut-alpins

expriment leur soutien à l'intégration d'épreuves de Sport adapté (pratiqué par des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique) lors des Jeux paralympiques d'hiver de 2030 qui se tiendront dans les Alpes françaises,

invitent l'ensemble des acteurs mobilisés dans l'organisation de ces Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030, et notamment les instances nationales et internationales en charge de leur programmation, à étudier la mise en œuvre de cette intégration en complément des épreuves handisport.